

DEPARTEMENT
du PAS-DE-CALAIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE
de BULLY-LES-MINES

Liberté – Égalité – Fraternité

CANTON
de BULLY-LES-MINES

ARRÊTÉ MUNICIPAL
ETABLISSENT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
AU TITRE DE L'ANNÉE 2026

Le Maire de la Commune de BULLY-LES-MINES,

Vu les articles L.522-23 à L.522-31 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la Commune,

Vu la délibération 2022-077 du 22 septembre 2022 portant fixation des taux de promotion d'avancements de grade au sein de la Collectivité,

Vu la délibération 2026-004 du 28 janvier 2026 portant création d'emplois dans le cadre des avancements de grade au titre de l'année 2026,

Vu l'arrêté portant établissement des lignes directrices de gestion pour la Ville de Bully-les-Mines, après avis du Comité Technique,

ARRETE

ARTICLE 1. Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établi comme suit :

AVANCEMENT AU GRADE D'ANIMATEUR PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE

Nom et Prénom de l'agent	Grade Actuel	
ADAMKIEWICZ CEDRIC	Animateur Principal de 2 ^{ème} classe	

Proportion Homme / Femme des agents promouvables		
TOTAL	Hommes	Femmes
1	1	0

Proportion Homme / Femme des agents susceptibles d'être promus		
TOTAL	Hommes	Femmes
1	1	0

AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ère CLASSE

Nom et Prénom de l'agent	Grade Actuel
POITE ISABELLE	Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe
VALLIN ETIENNE	Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe
MICHEL CELINE	Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe

Proportion Homme / Femme des agents promouvables		
TOTAL	Hommes	Femmes
3	1	2

Proportion Homme / Femme des agents susceptibles d'être promus		
TOTAL	Hommes	Femmes
3	1	2

AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

Nom et Prénom de l'agent	Grade Actuel
MORELLE MARYLINE	Adjoint Technique Territorial
DELABY JEROME	Adjoint Technique Territorial

Proportion Homme / Femme des agents promouvables		
TOTAL	Hommes	Femmes
2	1	1

Proportion Homme / Femme des agents susceptibles d'être promus		
TOTAL	Hommes	Femmes
2	1	1

AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE

Nom et Prénom de l'agent	Grade Actuel
ASSET DIDIER	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe

Proportion Homme / Femme des agents promouvables		
TOTAL	Hommes	Femmes
3	1	2

Proportion Homme / Femme des agents susceptibles d'être promus		
TOTAL	Hommes	Femmes
1	1	0

ARTICLE 2. Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Pas-de-Calais qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L.522-26 du Code Général de la Fonction Publique.

ARTICLE 3. Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Lille ou par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent arrêté

Fait à Bully Les Mines, le 09 février 2026.

Le Maire,
François LEMAIRE.

